Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260303-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 26-03-03	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Philippe EUZEN	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> SOLLICITATION DU PACTE FINISTÈRE 2030 – REQUALIFICATION ROUTE DE PARIS ET CRÉATION D'UN CLUB HOUSE STADE DE KÉRANROUX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération DF n° 25-02-02 du conseil municipal du 6 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget principal de la Ville ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02 du conseil municipal du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal de la Ville ;

Considérant qu'à la suite de la communication de l'appel à projets pour le Pacte Finistère 2030 par le Département, la Ville de Morlaix présente deux projets au titre de cette subvention ;

Considérant que le programme d'investissement pour l'année 2026 prévoit divers travaux ;

Considérant le projet « Requalification de la route de Paris avec création d'une voie centrale banalisée – type chaucidou » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260303-DE

Considérant le projet de « Création d'un Club House au stade de Kéranroux » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent le projet « Requalification de la route de Paris avec création d'une voie centrale banalisée – type chaucidou » et son plan de financement, déposé au titre du Pacte Finistère 2030 comme suit : (le montant des travaux est fixé à 1 208 273.69 € hors taxe (1 424 461.28 € TTC)) :

Financeurs	Taux sollicité	Montant des subventions (obtenues ou sollicitées)
Département – Pacte Finistère 2030	9.9 %	120 000.00 € *
Etat – DETR 2024	8.3 %	100 000.00 €
Etat – DSIL ACV 2024	16.6 %	200 000.00 €
Morlaix Communauté – Fonds « Modes actifs »	17.7 %	214 135.12 € *
Autofinancement (Ville de Morlaix)	47.5 %	574 138.57 €
Total HT	**100.0 %**	**1 208 273.69 €**

** Montant sollicité*

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début de l'opération : octobre 2024
Date de fin de l'opération : décembre 2025

- Article 2 : approuvent le projet de « Création d'un Club house au stade de Kéranroux » déposé au titre du Pacte Finistère 2030 comme suit : (le montant total des travaux est estimé à 598 902 € hors taxe (718 682.40 € TTC dont assistance à maîtrise d'ouvrage)) :

Financeurs	Taux sollicité	Montant des subventions (obtenues ou sollicitées)
Département du Finistère – Pacte Finistère 2030	23.4 %	140 000 € *
Etat – DETR 2023	13.5 %	81 000 €
Agence Nationale du Sport (ANS) 2024	10.0 %	60 000 €
Morlaix Communauté – Fonds de concours	8.2 %	48 981 €
Autofinancement (Morlaix)	44.9 %	268 921 €
Total HT	**100.0 %**	**598 902 €**

** Montant sollicité*

Calendrier prévisionnel de réalisation du projet :
Date de début des travaux : mai 2026
Date de fin des travaux : mai 2027

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DF260303-DE

- Article 3 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les demandes de subvention et signer tous les documents y afférents ;
- Article 4 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT